

NOMBRE DES CONSEILLERS ELUS : 11

NOMBRE DES CONSEILLERS EN FONCTION : 11

NOMBRE DES CONSEILLERS PRESENTS : 11

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 JUIN 2021

Sous la présidence de M. BECK Francis - Maire

PRESENTS: BURCKEL Philippe - CHRISTOPHE Olivier - GANTNER Christian - GREINER Eliane - HAGEN Christian - HENRY Christian - METZGER Christiane - NIVA Marc - RUFF Mélanie - STEINHART Didier

ABSENTS EXCUSES : ./.

ABSENTS : ./.

OBJET : REPRISE DE L'AFAFAF HAUT-CLOCHER PAR LA COMMUNE

M. le Maire ouvre la séance et constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

Il expose que le bureau de l'AFAFAF HAUT-CLOCHER, a dans sa délibération du 20/05/2021 demandé sa dissolution et proposé que :

- les équipements réalisés par l'AFAFAF HAUT-CLOCHER soient incorporés dans le patrimoine communal,
- l'actif et le passif de l'AFAFAF HAUT-CLOCHER soient attribués à la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte et décide :

- Que les équipements suivants (aucun équipement existant) soient incorporés dans le patrimoine communal, les chemins d'exploitations étant intégrés au réseau des chemins ruraux en application de l'article R. 123-16 du code rural,
- Que les actifs et passif de l'AFAFAF HAUT-CLOCHER soient versés à la commune.
- De donner tout pouvoir à M. BECK Francis, le Maire en vu de signer tout acte, prendre toute décision visant à l'incorporation des biens de l'AFAFAF HAUT-CLOCHER et à la reprise de l'actif et le passif,
- Que la mutation des biens sera réalisée par acte administratif, et pour ce faire, donne compétence à M. Marc NIVA, 1^{er} adjoint du maire pour représenter la commune pour signer l'acte administratif

VOTANTS : 11	POUR : 10	CONTRE : 1	ABSTENTIONS : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

➤ **DIVERSES COMMUNICATIONS concernant :**

Le Maire informe et soumet au Conseil :

❖ **Caméras de surveillance**

Remplacement de deux anciennes caméras et installation d'une nouvelle caméra devant la mairie pour la sécurisation.

❖ **Usoir**

Le Maire informe les conseillers de la demande écrite de M. Patrice SCHIEFF pour acquérir l'usoir afin de l'aménager ou sinon l'autorisation de l'aménager.

Le conseil municipal est d'accord pour autoriser un aménagement après qu'il soumette son projet. La commune ne peut pas vendre un usoir.

❖ **Subvention Ambition Moselle**

Le Maire informe les conseillers du courrier reçu en réponse à la demande de subvention AMBITION MOSELLE au département pour le projet Rénovation et Sécurisation des Bâtiments Scolaires. Un montant de 7 000.00 € est accordé (20% du montant des travaux).

❖ **Nuisances sonores**

Le Conseil Municipal donne son accord pour qu'un arrêté municipal soit fait par M. le Maire, réglementant les nuisances sonores dans la commune.

❖ **Repas des séniors**

Le repas des Séniors se fera cette année le 21 novembre 2021.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.